

N° 2022-31 VOI

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Autorisation de stationnement pour déménagement le mercredi 26/10/2022**  
**Propriété de M. Haegeli – 1 rue Charlemagne**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise de Déménagements GRENIER  
52 rue du Capuchet – 76620 Le Havre – 02 35 54 70 34

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise est autorisée à bloquer la circulation pendant le temps nécessaire au déménagement le mercredi 26/10/2022.

**ARTICLE 2**

L'entreprise devra mettre en place une déviation : du carrefour Allée des Marronniers-Côte Maillard au carrefour Chemin des Ecoles-Chemin Beauchamps

**ARTICLE 3**

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté à chaque carrefour, de mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

**ARTICLE 4**

l'entreprise devra également prévenir les riverains.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 04/10/2022  
Le Maire, Christian Minot

